



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

DATE D'EFFET :

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST EN VIGUEUR POUR TOUS LES PRODUITS DE TERRASSE MOISTURESHIELD INSTALLÉS APRÈS LE 1/1/2024. CETTE GARANTIE LIMITÉE DÉFINIT À LA FOIS LA COUVERTURE DE LA GARANTIE STRUCTURELLE ET LA GARANTIE CONTRE LA DÉCOLORATION ET LES TACHES FOURNIES PAR MOISTURSHIELD, INC. (« MOISTURESHIELD ») POUR LES PRODUITS DE TERRASSE EXPRESSÉMENT DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, À L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE PRODUIT.

ENREGISTREMENT

L'acheteur initial peut s'enregistrer en ligne sur le site www.MoistureShield.com/warranty pour faciliter les réclamations au titre de la présente garantie limitée. L'enregistrement n'est pas nécessaire pour activer la couverture de la garantie.

INSTALLATIONS DE BARDAGE A JOINTS OUVERTS

Les garanties limitées sur la structure et sur la décoloration décrites dans le présent document pour les terrasses Meridian et Vision installées en tant que revêtement à joint ouvert auront la même couverture de garantie limitée, à condition qu'elles soient utilisées aux fins prévues et qu'elles soient correctement installées et entretenues conformément aux instructions d'installation publiées par MoistureShield.

LA GARANTIE STRUCTURELLE LIMITÉE DE 50 ANS S'APPLIQUE À VANTAGE, ELEVATE, MERIDIAN ET VISION

La garantie structurelle limitée (la « garantie structurelle ») des terrasses en matériau composite MoistureShield utilisées dans la construction de terrasses résidentielles (le « produit ») s'applique à l'acheteur consommateur initial ou au premier propriétaire subséquent cessionnaire enregistré de la résidence sur laquelle le produit est installé. La présente garantie structurelle couvre les terrasses installées aux États-Unis et au Canada et garantit que le produit (i) est exempt de défauts de matériaux et de fabrication et (ii) lorsqu'il est utilisé aux fins prévues et correctement installé et entretenu conformément aux instructions d'installation publiées par MoistureShield, qu'il (a) résiste à la pourriture et (b) aux dommages causés par les attaques d'insectes ou de termites. Plus précisément, ce produit résiste à la pourriture et aux dommages causés par les insectes, mais il n'est pas à l'épreuve de la pourriture ou des insectes.

La durée de cette garantie structurelle est de cinquante (50) ans à compter de la date d'achat initiale pour une application résidentielle. Une application résidentielle est installée sur une résidence unifamiliale, toute autre application est considérée comme commerciale. Si le produit n'est pas conforme à la présente garantie structurelle au cours de la première année suivant la vente du produit, MoistureShield, à sa seule discrétion, remplacera le produit défectueux et/ou remboursera au propriétaire la totalité ou une partie du produit en fonction de l'étendue de la défectuosité du produit, telle qu'elle est déterminée par MoistureShield. Pour chaque année suivant la première année, tout paiement ou remplacement au titre de la garantie décrit ci-dessus sera réduit de 2 % du prix d'achat initial chaque année jusqu'à la cinquantième année. Par exemple : si l'acheteur fait une demande de garantie au cours de la cinquième année de la période de garantie, la valeur maximale admissible des matériaux de remplacement ou du remboursement au titre de la garantie sera le prix d'achat initial réduit de 8 % (2 % multiplié par quatre ans - années 2, 3, 4 et 5).



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

ANNÉE DU SINISTRE BARÈME DE GARANTIE STRUCTURELLE AU PRORATA

Année 1 100%	Année 6 90%	Année 11 80%	Année 16 70%	Année 21 60%	Année 26 50%	Année 31 40%	Année 36 30%	Année 41 20%	Année 46 10%
Année 2 98%	Année 7 88%	Année 12 78%	Année 17 68%	Année 22 58%	Année 27 48%	Année 32 38%	Année 37 28%	Année 42 18%	Année 47 8%
Année 3 96%	Année 8 86%	Année 13 76%	Année 18 66%	Année 23 56%	Année 28 46%	Année 33 36%	Année 38 26%	Année 43 16%	Année 48 6%
Année 4 94%	Année 9 84%	Année 14 74%	Année 19 64%	Année 24 54%	Année 29 44%	Année 34 34%	Année 39 24%	Année 44 14%	Année 49 4%
Année 5 92%	Année 10 82%	Année 15 72%	Année 20 62%	Année 25 52%	Année 30 42%	Année 35 32%	Année 40 22%	Année 45 12%	Année 50 2%

ANNÉE DU SINISTRE BARÈME DE GARANTIE STRUCTURELLE AU PRORATA

Le remplacement par MoistureShield du produit défectueux ou l'octroi d'un remboursement tel que décrit ci-dessus dans la présente garantie structurelle SERA LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS pour tout défaut décrit dans le premier paragraphe de la présente garantie structurelle. CETTE GARANTIE STRUCTURELLE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE, D'APTITUDE A L'EMPLOI OU TOUTE AUTRE GARANTIE DE QUALITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AINSI QUE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DE MOISTURESHIELD.

La présente garantie structurelle couvre uniquement les composants de remplacement des terrasses en matériau composite MoistureShield et ne couvre pas la main-d'œuvre d'installation ou de remplacement, ni les coûts supplémentaires qui pourraient être encourus. Dans le cas où MoistureShield fournit des terrasses de remplacement, la période de garantie des terrasses de remplacement ne dépassera pas la période de garantie initiale susmentionnée et sera soumise à la même réduction annuelle proportionnelle de la couverture que celle qui s'applique aux terrasses d'origine.

GARANTIE COMMERCIALE

Dans les endroits où le(s) produit(s) MoistureShield est(sont) installé(s) et qui (1) ne sont pas occupés exclusivement par le propriétaire d'une maison unifamiliale, (2) sont utilisés à des fins de production de revenus, ou (3) sont utilisés dans une application publique ou semi-publique, comme (mais sans s'y limiter) un condominium, un immeuble d'appartements, un lieu de culte, une école, un établissement médical, un établissement pour personnes âgées, un édifice gouvernemental, un restaurant, un hôtel, etc. Dans ce cas, la garantie structurelle n'est accordée qu'au propriétaire initial de la structure (« propriétaire commercial ») et n'est pas transférable. La durée de la garantie structurelle du propriétaire commercial est de 20 ans. Un projet commercial à forte fréquentation, tel qu'une promenade, un parc à thème ou toute autre zone à forte fréquentation, bénéficiera d'une garantie structurelle commerciale de 10 ans. Les garanties contre la décoloration et les taches ne s'appliquent pas à la garantie commerciale.

Année de réclamation	Garantie au prorata	Année de réclamation	Garantie proportionnelle pour le trafic intense
1	100%	1	100%
2-6	75%	2-4	50%
7-11	50%	5-7	20%
12-16	25%	8-10	10%
17-20	10%	11+	0%
21+	0%		



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

LA GARANTIE STRUCTURELLE LIMITÉE À VIE S'APPLIQUE AU PVC AMÉLIORÉ STRATOS COMPOSITE

La garantie limitée à vie s'applique uniquement aux propriétés résidentielles unifamiliales. Cette garantie limitée s'étend à l'acheteur d'origine tant qu'il est propriétaire de la propriété et à un (1) cessionnaire individuel tel que spécifié dans le présent document. La présente garantie structurelle couvre les terrasses installées aux États-Unis et au Canada et garantit que le produit (i) est exempt de défauts de matériaux et de fabrication et (ii) lorsqu'il est utilisé aux fins prévues et correctement installé et entretenu conformément aux instructions d'installation publiées par MoistureShield, qu'il (a) résiste à la pourriture et (b) aux dommages causés par les attaques d'insectes ou de termites. Plus précisément, ce produit résiste à la pourriture et aux dommages causés par les insectes, mais il n'est pas à l'épreuve de la pourriture ou des insectes.

Dans les endroits où le(s) produit(s) MoistureShield sont installés et qui (1) ne sont pas occupés exclusivement par un propriétaire de maison unifamiliale, (2) sont utilisés à des fins de production de revenus, ou (3) sont utilisés dans une application publique ou semi-publique, comme (mais sans s'y limiter) un condominium, un immeuble d'appartements, un lieu de culte, une école, un établissement médical, une résidence pour personnes âgées, un édifice gouvernemental, un restaurant, un hôtel, etc. La durée de la garantie structurelle du propriétaire commercial est de 20 ans. Un projet commercial à forte fréquentation, tel qu'une promenade, un parc à thème ou toute autre zone à forte fréquentation, bénéficiera d'une garantie structurelle commerciale de 10 ans. Les garanties contre la décoloration et les taches ne s'appliquent pas à la garantie commerciale.

La garantie limitée à vie sera étendue à un (1) bénéficiaire avec les limitations suivantes : le transfert ne pourra se faire que du propriétaire résidentiel (acheteur initial du produit) à un second propriétaire résidentiel. Après un transfert, la garantie est valable vingt (20) ans à compter de la date de l'achat initial.

La garantie limitée de vingt (20) ans pour les installations commerciales ne peut être transférée.

INSPECTION DES MATÉRIAUX ET DU CHANTIER

Inspectez soigneusement tous les matériaux avant de les installer. Les garanties ne couvrent pas les matériaux présentant des défauts visibles une fois qu'ils sont installés. Il incombe à l'installateur ou au propriétaire de déterminer si les conditions du chantier sont acceptables sur le plan environnemental et si le système de sous-structure est acceptable pour l'installation des terrasses MoistureShield. MoistureShield décline toute responsabilité à l'égard des défaillances des terrasses ou des problèmes associés à des déficiences structurelles ou environnementales de la sous-surface ou résultant de ces déficiences, ou des dommages causés au chantier après l'installation des terrasses.

NORMES D'INSTALLATION

Le Produit doit être installé conformément aux instructions d'installation approuvées par MoistureShield, disponibles en ligne à l'adresse <https://www.moistureshield.com/support/installation-instructions/>, et à tous les codes du bâtiment adoptés par les autorités fédérales, étatiques ou locales ou par les organismes gouvernementaux et applicables à l'installation. Si le produit n'est pas correctement installé conformément aux instructions publiées par le fabricant, y compris l'espacement et l'écartement appropriés, peut affecter la performance du produit et annule la garantie structurelle.



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

Produit	Garantie structurelle	30 ans de décoloration et de taches	40 ans de décoloration et de taches	50 ans de décoloration et de taches
Vantage	50 ans			
Elevate	50 ans	✓		
Meridian	50 ans		✓	
Vision	50 ans			✓
Stratos	Limité à vie			✓

GARANTIES CONTRE LA DÉCOLORATION ET LES TACHES

Les garanties limitées contre la décoloration et les taches décrites ci-dessous (chacune étant une « garantie D&T ») pour le produit utilisé dans la construction de terrasses résidentielles s'appliquent à l'acheteur initial ou au premier propriétaire subséquent de la résidence sur laquelle le produit est installé.

Durée de 30 ans		Durée de 40 ans		Durée de 50 ans	
Année de réclamation	Garantie au prorata	Année de réclamation	Garantie au prorata	Année de réclamation	Garantie au prorata
0-10	100%	0-10	100%	0-10	100%
11-12	90%	11-13	90%	11-14	90%
13-14	80%	14-16	80%	15-18	80%
15-16	70%	17-19	70%	19-22	70%
17-18	60%	20-22	60%	23-26	60%
19-20	50%	23-25	50%	27-30	50%
21-22	40%	26-29	40%	31-34	40%
23-24	30%	30-33	30%	35-38	30%
25-26	20%	34-37	20%	39-42	20%
27-30	10%	38-40	10%	43-50	10%

Vantage (pas de garantie contre la décoloration ou les taches)

MoistureShield Vantage ne comporte pas de garantie contre la décoloration ou les taches. La seule garantie qui s'applique à Vantage est la garantie structurelle ci-dessus.



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

Garantie résidentielle de 30 ans contre la décoloration et les taches Elevate (garantie de 30 ans contre la décoloration et les taches)

MoistureShield garantit que dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien :

(1) La couleur du produit Elevate ne se décolorera pas sous l'effet de la lumière et des intempéries, comme le montre un changement de couleur de plus de 5 unités Delta E (CIE) pour la gamme Elevate. Bien que le produit Elevate soit conçu pour résister à la décoloration, aucun matériau n'est à l'épreuve de la décoloration lorsqu'il est exposé aux rayons ultraviolets (UV) et aux éléments.

(2) Le produit Elevate résiste aux taches permanentes causées par les aliments et les boissons qui peuvent être renversés sur la surface du produit Elevate, notamment les condiments (sauce barbecue, ketchup, moutarde, mayonnaise), la vinaigrette et les huiles pour salade, la graisse, le thé, le vin, le café, les punchs aux fruits, les sodas et autres aliments et boissons, sodas et autres articles liés à la nourriture et aux boissons qui seraient généralement présents sur une terrasse résidentielle, à condition que ces substances soient enlevées du produit Elevate avec de l'eau et du savon ou des nettoyants ménagers doux après un maximum d'une (1) semaine d'exposition des substances à la surface du produit Elevate. Nonobstant ce qui précède, MoistureShield ne garantit pas que le produit Elevate est à l'épreuve des taches, et ne garantit pas la résistance aux taches résultant de substances alimentaires et de boissons renversées ou appliquées d'une autre manière qui ne sont pas correctement nettoyées comme indiqué ci-dessus dans un délai d'une (1) semaine après l'exposition. En outre, cette garantie D&T de 30 ans ne couvre pas les taches ou dommages de produits abrasifs à pH acide ou basique, de peintures ou de taches, de solvants puissants, de rouille métallique ou d'autres éléments d'utilisation anormale de la terrasse résidentielle, et de substances non alimentaires et autres que les boissons, y compris, mais sans s'y limiter, les biocides, les fongicides, les aliments pour les plantes et autres bactéricides.

La garantie D&T de 30 ans du produit Elevate décrite ci-dessus s'applique aux terrasses résidentielles installées aux États-Unis et au Canada et a une durée de trente (30) ans à compter de la date de l'achat initial par le consommateur. La couverture de la garantie du produit Elevate 30 ans D&T sera calculée au prorata du prix d'achat initial en fonction de l'année de la demande de garantie, comme décrit dans le tableau ci-dessus.

Garantie résidentielle de 40 ans contre la décoloration et les taches du Meridian (garantie de 40 ans contre la décoloration et les taches)

MoistureShield garantit que dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien :

(1) Le produit Meridian ne se décolore pas sous l'effet de la lumière et des intempéries, comme le montre un changement de couleur de plus de 5 unités Delta E (CIE) pour la gamme Meridian. Bien que le produit Meridian soit conçu pour résister à la décoloration, aucun matériau n'est à l'épreuve de la décoloration lorsqu'il est exposé aux rayons ultraviolets (UV) et aux éléments.

(2) Le produit Meridian résiste aux taches permanentes causées par les aliments et les boissons susceptibles d'être renversés sur sa surface, notamment les condiments (sauce barbecue, ketchup, moutarde, mayonnaise), la vinaigrette et les huiles pour salade, la graisse, le thé, le vin, le café, les punchs aux fruits, les sodas et autres aliments et boissons, sodas et autres aliments et boissons généralement présents sur une terrasse résidentielle, à condition que ces substances soient enlevées du produit Meridian avec de l'eau et du savon ou des nettoyants ménagers doux après une semaine au maximum d'exposition des substances à la surface du produit Meridian. Nonobstant ce qui précède, MoistureShield ne garantit pas que le produit Meridian est à l'épreuve des taches, et ne garantit pas la résistance aux taches résultant de substances alimentaires et de boissons renversées ou appliquées d'une autre manière qui ne sont pas correctement nettoyées comme indiqué ci-dessus dans un délai d'une (1) semaine après l'exposition. En outre, la présente garantie D&T de 40 ans ne couvre pas les taches ou les dommages causés au produit Meridian par des composés abrasifs au pH acide ou basique, des peintures ou des taches, des solvants puissants, de la rouille métallique ou d'autres éléments anormaux utilisés sur les terrasses résidentielles, ainsi que des substances autres que des aliments



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

et des boissons, y compris, mais sans s'y limiter, des biocides, des fongicides, des produits phytopharmaceutiques ou d'autres bactéricides.

La garantie D&T de 40 ans du produit Meridian décrite ci-dessus s'applique aux terrasses résidentielles installées aux États-Unis et au Canada et a une durée de trente (30) ans à compter de la date de l'achat initial par le consommateur. Le Produit Meridian 40 ans contre la décoloration et les taches La couverture de la garantie sera calculée au prorata du prix d'achat initial en fonction de l'année de la demande de garantie, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Garantie limitée de 50 ans contre la décoloration et les taches pour les produits Stratos et Vision (« garantie de 50 ans contre la décoloration et les taches »)

MoistureShield garantit que dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien :

(1) Les produits Stratos et Vision ne se décoloreront pas sous l'effet de la lumière et des intempéries, comme le montre un changement de couleur de plus de 5 unités Delta E (CIE). Bien que le produit Vision soit conçu pour résister à la décoloration, aucun matériau n'est à l'épreuve de la décoloration lorsqu'il est soumis à des années d'exposition aux rayons ultraviolets (UV) et aux éléments.

(2) Les produits Stratos et Vision résisteront aux taches permanentes causées par les aliments et les boissons qui peuvent être renversés sur la surface des produits Stratos et Vision, y compris les condiments (sauce barbecue, ketchup, moutarde, mayonnaise), la vinaigrette et les huiles à salade, la graisse, le thé, le vin, le café, les punchs aux fruits, les sodas et d'autres aliments et boissons qui seraient typiquement présents sur une terrasse résidentielle, à condition que ces substances soient enlevées du produit Vision avec de l'eau et du savon ou des nettoyants ménagers doux après un maximum d'une (1) semaine d'exposition des substances à la surface des produits Stratos et Vision. Nonobstant ce qui précède, MoistureShield ne garantit pas que les produits Stratos et Vision sont à l'épreuve des taches, et ne garantit pas la résistance aux taches résultant de substances alimentaires et de boissons renversées ou appliquées d'une autre manière qui ne sont pas correctement nettoyées comme indiqué ci-dessus dans un délai d'une (1) semaine après l'exposition. En outre, cette garantie ne couvre pas les taches ou les dommages causés au produit par des composés abrasifs au pH acide ou basique, des peintures ou des taches, des solvants puissants, de la rouille métallique ou d'autres éléments anormaux utilisés sur les terrasses résidentielles, ainsi que des substances non alimentaires et non liées aux boissons, y compris, mais sans s'y limiter, des biocides, des fongicides, des aliments pour les plantes ou d'autres bactéricides.

La garantie D&T des produits Stratos et Vision décrite ci-dessus s'applique aux terrasses résidentielles installées aux États-Unis et au Canada et a une durée de cinquante (50) ans à compter de la date de l'achat initial par le consommateur. La couverture de la garantie D&T des produits Stratos et Vision sera calculée au prorata du prix d'achat initial, en fonction de l'année de la demande de garantie, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

DÉCLARATIONS ORALES

Un représentant des ventes de MoistureShield peut avoir fait des déclarations orales sur l'un des produits décrits dans la présente garantie limitée. Ces déclarations ne constituent pas des garanties. Le présent document représente l'intégralité de la garantie limitée des terrasses MoistureShield® et constitue un énoncé complet et exclusif des conditions et des recours prévus par la présente garantie limitée émise pour les terrasses MoistureShield. MoistureShield n'est liée par aucune déclaration ou représentation concernant le rendement ou la résistance aux intempéries des produits de terrasse MoistureShield, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un document écrit signé par un dirigeant de MoistureShield. L'acheteur ou le propriétaire est seul responsable de déterminer si les terrasses MoistureShield conviennent à l'application prévue, et notamment si le produit est conforme aux codes du bâtiment ou aux règlements de sécurité en vigueur dans une région donnée.



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

Outre les conditions et exclusions énoncées ailleurs dans le présent document, cette garantie limitée ne couvre pas les dommages ou défauts des produits résultant de ou attribuables de quelque manière que ce soit à :

(a) le stockage, la manipulation ou l'installation incorrects du produit (y compris, mais sans s'y limiter, le fait que le produit n'ait pas été installé dans le strict respect des conditions énoncées dans la présente garantie) ou l'installation incorrecte de solives ou d'autres accessoires.

(b) un espacement inadéquat, y compris des planches serrées l'une contre l'autre;

- espacement recommandé entre les lames côte à côte : espacement minimum de 3/16 po minimum à 1/4 po maximum pour une installation de terrasse standard; pour une installation de terrasse marine, se référer au code du bâtiment local; pour une installation conforme aux normes WUI (SFM 12-7A-4A), espacement exact de 1/8 po).
- joint bout à bout recommandé : 1/8 po minimum à 3/16 po maximum pour tenir compte des mouvements de la sous-structure dus aux variations de l'humidité ambiante

(c) la négligence, telle que l'absence d'entretien raisonnable pour empêcher l'accumulation de saletés, de moisissures, de taches, la pollution, l'exposition à des produits chimiques ou à des nettoyeurs incompatibles;

(d) l'abus, tel que le vandalisme, les dommages intentionnels, l'émeute ou l'insurrection;

(e) une mauvaise utilisation, telle que des débris de construction;

(f) réparation ou modification;

(g) le tassement ou le déplacement du sol, des fondations et/ou le mouvement structurel et/ou le mouvement des matériaux auxquels le produit est attaché;

(h) conception incorrecte de la structure;

(i) le dépassement des charges vives maximales prévues, soit 100 lb/pi² à 16 po; 100 lb/pi² à 24 po pour Stratos, Vision 2x6, et Vantage 2x6 et 2x8;

(j) les catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, les ouragans, les tornades, les inondations, la grêle, les tremblements de terre ou d'autres phénomènes météorologiques ou naturels violents;

(k) la décoloration et les taches, l'efflorescence ou la performance de la peinture ou des revêtements appliqués au produit à tout moment, ou l'absence de ceux-ci;

(l) les variations ou les changements de couleur, y compris la décoloration comparative de la terrasse due à la superposition d'un tapis, d'une natte ou d'un autre élément empêchant une exposition uniforme de la terrasse à la lumière du soleil et à d'autres éléments;

(m) les conditions environnementales telles que la moisissure, la corrosion, l'érosion, l'humidité, etc;

(n) déformation causée par des sources de chaleur élevées (plus de 250 degrés), y compris, mais sans s'y limiter, les grils, les foyers, les feuilles d'aluminium, les revêtements, les fenêtres et les portes en verre à faible émissivité;



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

(o) les taches causées par l'huile, la graisse, la saleté (ou toute autre substance externe); MoistureShield ne garantit pas que ce produit est à l'épreuve des taches;

(p) l'altération normale due à l'exposition aux UV, à la lumière du soleil, aux intempéries et aux risques ou conditions environnementales;

(q) les défauts qui ne sont pas visibles en position debout;

(r) toute cause autre que les défauts de fabrication imputables à MoistureShield.

EXCLUSION PAR MOISTURESHIELD DES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS : MOISTURESHIELD NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE LA NON-LIVRAISON OU DE L'UTILISATION, DE LA MAUVAISE UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT OU DES DÉFAUTS DU PRODUIT.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Si les lois d'un État particulier exigent des conditions différentes ou supplémentaires à celles contenues dans la présente garantie limitée, cette dernière sera réputée modifiée de manière à se conformer aux lois appropriées de cet État, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour éviter l'invalidité de la présente garantie limitée ou de l'une de ses dispositions ou pour éviter l'imposition d'amendes, de pénalités ou d'une quelconque responsabilité.

Cette garantie limitée exclut également les variations de couleur entre les commandes, les planches individuelles et/ou les échantillons. Il incombe à l'installateur de documenter la date d'installation.

Cette garantie limitée ne couvre pas les terrasses données, achetées en liquidation ou aux enchères.

LES GARANTIES ET RECOURS ÉNONCÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SONT LES SEULES GARANTIES ET RECOURS APPLICABLES AUX PRODUITS. IL N'Y A PAS D'AUTRES GARANTIES, RECOURS, REPRÉSENTATIONS OU CONDITIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITES OU IMPLICITES, STATUTAIRES OU AUTRES, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. TOUTES CES GARANTIES SONT SPÉCIFIQUEMENT REJETÉES PAR LES PRÉSENTES, ET MOISTURESHIELD N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD, NONOBTANT (1) LA CONNAISSANCE RÉELLE PAR MOISTURESHIELD DE TOUTE UTILISATION PRÉVUE DES PRODUITS, OU (2) TOUT CONSEIL OU REPRÉSENTATION QUI AURAIT PU ÊTRE DONNÉ PAR MOISTURSHIELD CONCERNANT LA CONCEPTION, LA FABRICATION, LA PRODUCTION, LA VENTE, L'UTILISATION, L'INSTALLATION OU LA MISE À DISPOSITION DES PRODUITS.

MODIFICATION ET ALTÉRATION DU PRODUIT

MoistureShield n'est pas responsable, en vertu des présentes, des produits soumis à d'autres traitements ou modifications après l'expédition, à l'exception du remplissage ordinaire par l'installateur.

MoistureShield se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'un de ses produits, y compris la couleur de ses produits, sans en avertir l'acheteur. MoistureShield ne garantit pas que tout matériau de remplacement correspondra ou sera identique au produit d'origine, car les produits de remplacement peuvent varier en couleur ou en brillance par rapport au produit d'origine en raison des intempéries normales.



Garantie limitée des terrasses MoistureShield®

MAKING A CLAIM FAIRE UNE RÉCLAMATION

L'acheteur ou le propriétaire dûment enregistré doit fournir un avis écrit à MoistureShield dans les trente (30) jours suivant la découverte de toute défectuosité ou défaillance couverte par la présente garantie limitée et avant d'entreprendre toute réparation permanente.

L'avis doit décrire l'emplacement et les détails de la défectuosité, ainsi que les renseignements nécessaires à MoistureShield pour enquêter sur la réclamation. Des photos du produit montrant le défaut ou la défaillance sont nécessaires et doivent accompagner l'avis. Une preuve d'achat doit également être fournie lors de la soumission d'une réclamation.

En cas de réclamation relative à la résistance aux taches :

- L'acheteur doit essayer de nettoyer la zone affectée de la terrasse en utilisant de l'eau et du savon ou des nettoyeurs ménagers doux après un maximum d'une (1) semaine d'exposition de l'aliment ou de la boisson à la terrasse ou après la première apparition de moisissure ou de mildiou.
- Si la terrasse reste raisonnablement insatisfaisante après les procédures de nettoyage, l'acheteur doit faire nettoyer la tache par un professionnel, à ses frais.
- Si la zone tachée reste insatisfaisante après le nettoyage professionnel, l'acheteur doit faire une réclamation au titre de la garantie limitée dans les trente (30) jours suivant le nettoyage professionnel.

Toutes les réclamations au titre de la présente garantie limitée doivent être adressées à :

MoistureShield, Inc.

801 Jefferson St

Springdale AR 72764

ou peuvent être faites sur Internet à l'adresse <http://www.moistureshield.com>, ou en envoyant un courriel à mscustomerservice@oldcastle.com. Toutes les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve d'achat, y compris la date et le lieu d'achat, ainsi que de la facture d'achat originale afin de démontrer qu'une quantité suffisante de terrasses MoistureShield a été achetée pour couvrir le matériau faisant l'objet de la réclamation. Un représentant de MoistureShield doit avoir accès au produit à des fins d'inspection. MoistureShield ne sera pas responsable des produits réparés ou remplacés sans le consentement écrit préalable de MoistureShield.

Sur réception d'une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, MoistureShield peut exiger la possession de la totalité ou d'une partie du matériel défectueux ou endommagé avant de procéder à un remboursement total ou partiel ou de fournir de nouveaux éléments de terrasse MoistureShield.

RÈGLEMENT DE LA RÉCLAMATION

L'acceptation de tout remboursement ou remplacement de matériel par MoistureShield en vertu de la présente garantie constitue un règlement et une renonciation à toutes les réclamations détenues par toute personne couverte en vertu de la présente pour des dommages ou d'autres mesures de redressement.

Des informations concernant cette garantie peuvent être obtenues en appelant le 866-729-2378 ou en envoyant un courriel à mscustomerservice@oldcastle.com.

Veuillez consulter le bulletin d'information à l'intention des clients pour obtenir des renseignements sur l'installation appropriée.

MoistureShield, Inc.

801 Jefferson St

Springdale AR 72764